

Original : anglais

Appendice 2

**GEF - PROJET THONIER ABNJ DES OCÉANS COMMUNS
ACTIVITÉS DE L'ICCAT**

Après une consultation entre le coordonnateur du projet thonier ABNJ des océans communs et le Secrétaire exécutif de l'ICCAT, une réunion entre les membres du personnel du Secrétariat de l'ICCAT et l'unité de gestion du projet a été tenue au siège de l'ICCAT à Madrid le 12 septembre 2016. L'objectif de cette réunion était d'identifier les éventuelles activités directement profitables aux membres de l'ICCAT qui pourraient être dirigées par le Secrétariat de l'ICCAT dans le cadre du projet thonier ABNJ des océans communs (ci-après dénommé « le projet »).

Après un débat fructueux, les composantes des activités possibles ont été identifiées comme suit :

I. ACTIVITÉ #1 : Groupe de travail conjoint de gestion des DCP des ORGP thonières

Cadre : Les dispositifs de concentration de poissons (DCP) sont largement utilisés dans les pêcheries de senneurs ciblant les thonidés tropicaux dans le monde entier. Afin de mieux gérer leur utilisation, plusieurs ORGP thonières ont créé des groupes de travail spécifiques aux DCP, qui ont pour mission d'aborder les questions liées à la pêche du thon avec DCP. En conséquence, le Président du comité directeur du processus de Kobe a indiqué récemment qu'il y a un accord pour créer un groupe de travail conjoint des ORGP thonières sur les DCP et que des discussions ont actuellement lieu entre les secrétaires exécutifs et les directeurs. Au cours de la dernière réunion du comité directeur du processus de Kobe, le Secrétaire exécutif de l'ICCAT a proposé de coordonner cette réunion, qui sera une réunion ouverte du groupe de travail conjoint des ORGP thonières. Cette initiative a été entérinée par le comité directeur et les participants sont convenus que le processus de la réunion sur les DCP pouvait être lancé.

Par le biais de cette activité, le projet contribuera à cette réunion conjointe, qui s'étendra à toutes les ORGP thonières qui rencontrent la même question. Même si la CCSBT n'a pas un intérêt particulier dans cette question, elle sera tenue informée de tout fait nouveau.

Objectif(s) : Aider à harmoniser la collecte de données et la gestion des pêcheries thonières opérant avec des DCP dans tous les océans.

Tâche(s) principale(s) : Recruter un consultant expert pour mener une étude et une analyse des données disponibles sur les DCP dans les secrétariats des ORGP thonières pertinentes et proposer l'harmonisation possible de la collecte des données sur les DCP par le biais de ces ORGP et les améliorations nécessaires pour faire une utilisation efficace de ces données en ce qui concerne la gestion des pêcheries opérant sous DCP. Le rapport de cette étude sera présenté à la réunion du Groupe de travail conjoint des ORGP thonières sur les DCP qui sera co-organisée par ces ORGP thonières et le projet thonier ABNJ des océans communs.

Budget indicatif :

| Tâches | Budget indicatif |
|-----------------------|---------------------|
| Etude/analyse | 40.000 US\$ |
| Réunion conjointe DCP | 120.000 US\$ |
| Total | 160.000 US\$ |

II. ACTIVITÉ #2 : Groupe de travail conjoint des ORGP thonières sur l'EAFM

Cadre : Bien que plusieurs ORGP thonières aient pris des mesures en vue de la mise en œuvre d'une approche écosystémique à la gestion des pêcheries (EAFM), il y a plusieurs défis à relever, en particulier lorsqu'un large éventail d'actions peut être interprété comme faisant partie de la mise en œuvre d'une

EAFM et qu'il n'y a aucun accord formel sur ce qui constitue une opérationnalisation efficace de l'EAFM. Compte tenu du grand nombre d'espèces cibles et accessoires pouvant éventuellement être gérées directement ou indirectement, il serait nécessaire de définir d'abord les priorités, comme l'évaluation des risques écologiques (ERA), et une mise en œuvre de l'EAFM serait réalisée dans le cadre d'une approche par étapes. Dans un premier temps, l'ICCAT a été invitée, avec l'appui du projet, à disposer d'un groupe de travail conjoint pour examiner les travaux de l'EAFM menés au sein de toutes les ORGP thonières et à explorer les façons éventuelles de faire avancer les discussions sur ces questions.

Cette activité se déroulera au titre du résultat 1.1.5 du projet « Evaluations écosystémiques intégrées et plans préparés pour chaque ORGP thonière pour soutenir une EAF ».

Objectif(s) : Passer en revue les expériences des ORGP thonières et d'autres organisations régionales des pêches pertinentes et identifier les meilleures pratiques et possibilités de collaboration pour la mise en œuvre de l'EAFM/EBFM.

Tâches principales : organiser un groupe de travail conjoint sur l'EAFM, qui se tiendra à Rome au cours de la première semaine de décembre 2016.

Budget indicatif :

| Tâches | Budget indicatif |
|------------------------|-------------------|
| Réunion conjointe EAFM | 8.000 US\$ |
| Total | 8.000 US\$ |

III. ACTIVITÉ #3 : Etude de faisabilité pour développer un système de transmission et de validation des données sur le web

Cadre : En général, les ORGP thonières ont des exigences de déclaration similaires, y compris les statistiques halieutiques et l'information sur l'application en matière de mesures de conservation et de gestion, même si elles ont adopté différents formats et spécifications. En 2015, l'ICCAT a recommandé au Secrétariat d'étudier la faisabilité de mettre au point un « système de collecte des données fondé sur le web » qui centralise et gère toutes les exigences de déclaration (actuellement, près de 60 formulaires de données) de la Commission. Compte tenu de l'hétérogénéité et de la quantité des données traitées par les secrétariats des ORGP thonières, ce projet pourrait être davantage étendu pour envisager d'harmoniser, dans la mesure du possible, la présentation de l'information aux autres ORGP thonières. Une étude de faisabilité devrait examiner un système qui :

- adopte les plus hauts standards et outils technologiques dans son développement,
- est développé d'une manière transparente et ouverte (lorsque cela est possible, en utilisant les technologies « open source ») ;
- vise à faciliter le partage de la technologie et la réutilisation du code par les diverses ORGP thonières et leurs CPC ;
- intègre des systèmes de recoupement et de validation.

L'étude de faisabilité fournira également un budget estimatif pour le développement du système de déclaration électronique à l'ICCAT. Une version fonctionnelle d'un tel système devra être produite afin de permettre aux secrétariats des ORGP thonières et aux CPC de tester et d'évaluer sur le plan opérationnel les aspects opérationnels de l'outil basé sur le web et son efficacité en tant que système convivial.

Cette activité se déroulera dans le cadre du résultat 1.1.2 du projet thonier ABNJ des océans communs « Capacité accrue de dix États côtiers en développement pour se conformer aux obligations des Etats membres des ORGP thonières ».

Objectif(s) : Faciliter la déclaration sur le web des informations validées par les CPC à l'ICCAT et éventuellement à d'autres ORGP thonières pertinentes.

Tâches à mener à bien : réaliser l'étude de faisabilité pour un système électronique de l'ICCAT et proposer l'harmonisation des exigences de déclaration entre toutes les ORGP.

Budget indicatif :

| Tâches | Budget indicatif |
|------------------------|------------------|
| Etude/analyse | 80.000 US\$ |
| Elaboration d'une démo | 242.000 US\$ |
| | 322.000 US\$ |

IV. ACTIVITÉ #4 : Groupe de travail conjoint technique des ORGP thonières sur la MSE

Cadre : Lors de la troisième réunion conjointe des ORGP thonières (processus de Kobe), il a été reconnu que l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) devrait être largement appliquée afin de mettre en œuvre l'approche de précaution à la gestion des pêcheries thonières. Par conséquent, un groupe de travail conjoint technique sur la MSE a été créé pour travailler initialement par voie électronique. Suite aux discussions du comité directeur du processus de Kobe, il a été convenu qu'un atelier MSE se tiendrait à Madrid, Espagne (1-3 novembre 2016). Après consultation avec les secrétaires exécutifs et directeurs des ORGP thonières, une première liste d'experts potentiellement intéressés a été fournie par chaque ORGP thonière et un ordre du jour a été préparé pour cette réunion, qui est ouverte à tous les experts intéressés.

Il existe plusieurs façons dont le projet thonier ABNJ des océans communs peut soutenir le processus MSE à l'ICCAT et dans d'autres ORGP thonières : tout d'abord, en organisant des ateliers de renforcement des capacités dans tous les océans afin de contribuer à familiariser les intervenants aux principes et pratiques de la MSE. En deuxième lieu, en apportant un soutien financier afin de faciliter la participation de certains participants à la réunion du groupe de travail conjoint des ORGP thonières sur l'évaluation de la stratégie de gestion, qui a été créé par toutes les ORGP thonières en 2011, au cours du processus de Kobe, l'ICCAT agissant comme Président, pour se pencher sur les problèmes mondiaux concernant le processus d'adoption de procédures de gestion. Cependant, aucune ressource spécifique n'a été mise de côté pour soutenir ses séances et c'est pourquoi les progrès ont été lents. Le projet thonier ABNJ des océans communs fournira une aide financière pour faciliter la participation de certains participants à la première réunion de ce GT en novembre 2016. Cela devrait faire avancer l'élaboration de stratégies de ponction dans toutes les ORGP thonières.

Cette activité se déroulera dans le cadre des résultats 1.1.1 et 1.1.4 du projet thonier ABNJ des océans communs.

Objectif (s) : présenter, discuter et élaborer des plans de travail pour le groupe de travail conjoint des ORGP thonières sur la MSE. Les thèmes suivants seront traités au cours de l'atelier : Instauration d'un dialogue (entre les gestionnaires et les scientifiques) ; conditionnement des modèles opérationnels (comment développer des hypothèses sur des modèles opérationnels, les pondérer et les rejeter) ; aspects informatiques (développement et partage de code, informatique en nuage et traitement parallèle) ; étude de cas sur le germon (pour aider à élaborer des exemples concrets, il est prévu de mettre l'accent sur les stocks de germon dans le monde entier) ; et diffusion (glossaire terminologique, bibliographie, bases de données communes, applications shiny, publications, etc.).

Principales tâches à mener à bien :

- prendre en charge les participants à la réunion du groupe de travail technique conjoint des ORGP thonières sur la MSE accueillie par l'ICCAT en novembre 2016 ;
- discuter et convenir de plans de travail pour le groupe de travail technique conjoint des ORGP thonières sur la MSE ;
- Assurer la liaison avec les principaux partenaires dans le cadre du résultat 1.1.1 pour l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités supplémentaires.

Autres domaines possibles de collaboration

D'autres possibilités de projet ont également été examinées, même si pour l'heure aucune décision spécifique n'a été prise.

Celles-ci incluent ce qui suit :

I. Mise en œuvre des mesures du ressort de l'Etat du port à l'ICCAT

Cadre : A ce jour, 20 membres de l'ICCAT sont signataires de PSMA (12/09/2016), à savoir la Barbade, Cabo Verde, Costa Rica, Cuba, Dominique, UE, France, Gabon, Gambie, Grenade, Guinée, Guyana, Islande, Norvège, Corée, St. Kitts et Nevis, St. Vincent et les Grenadines, Afrique du Sud, Etats-Unis, Uruguay, et six d'entre eux font également partie d'un projet inter-régional TCP-projet de la FAO (Cuba, Dominique, Gabon, Guinée, Guyana, Afrique du Sud) qui procédera à une évaluation des lacunes pour la mise en œuvre de PSMA.

Ces dernières années, du matériel a été élaboré et de la formation a été dispensée en vue d'appuyer la mise en œuvre effective de l'accord par les pays signataires. Dans le cadre du projet, des modèles juridiques de PSM ont été développés pour permettre aux pays d'introduire facilement des dispositions aux fins de la mise en œuvre de PSMA dans leur législation nationale. Des modules de formation différents ont également été développés par la CTOI, en réponse à ses besoins et conformément à la résolution 10/11 de la CTOI sur *les mesures du ressort de l'Etat du port destinées à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche IUU*. Le projet peut aider à faciliter les contacts entre les ORGP thonières, à mettre en commun les connaissances et les expériences en matière de renforcement des capacités.

Cette activité se déroulera dans le cadre du résultat 1.1.2 du projet thonier ABNJ des océans communs.

Objectif(s) : aider les membres de l'ICCAT parties au PSMA à mettre en œuvre l'accord et inciter les autres membres à devenir partie à l'accord.

Principales tâches à mener à bien :

- Un atelier de création pour les CPC de l'ICCAT intéressées visant à examiner les activités dans le cadre du PSMA et identifier les activités de suivi. Cet atelier pourrait être mené sous l'égide du soutien global de la FAO au PSMA.
- Formation des formateurs ciblant les CPC et le personnel du Secrétariat de ICCAT, dirigée à deux types de public :
 - o Administrateurs nationaux. Cette formation portera sur les besoins de chaque pays pour mettre en place un plan efficace de PSM, en passant des changements dans la législation nationale aux arrangements inter-institutionnels concernant les rôles et les responsabilités.
 - o Inspecteurs au port. Formation pour couvrir ce qui est nécessaire pour un programme d'inspection au port réussi, destinée au personnel sur le terrain et à leurs superviseurs.

Ces formations pourraient bénéficier d'une communication inter-ORGP et de leur soutien, en s'appuyant sur les expériences des autres ORGP qui ont développé des programmes de formation PSM, en particulier la Commission des thons de l'océan Indien.

- Facilitation de la coordination avec le programme-cadre FAO IUU. Après l'entrée en vigueur du PSMA, la FAO a reçu mandat d'aider les signataires à mettre en œuvre ses dispositions.

II. Meilleures pratiques MCS et sous-réseau du réseau MCS International / application

Cadre : dans le contexte du projet, de meilleures pratiques pour le suivi, le contrôle et la surveillance devraient être élaborées et il faudrait créer un sous-réseau dans le cadre du réseau MCS International axé sur les questions relatives aux thonidés. Ces deux sorties impliqueront le personnel d'application de toutes les ORGP thonières grâce à la création d'un groupe consultatif.

Ces activités se dérouleront dans le cadre du résultat 2.1.1 « Meilleures pratiques internationales pour la MCS dans les pêcheries thonières préparées et convenues par les cinq ORGP thonières » et 2.2.2 "Essais pilotes des systèmes d'observateurs électroniques à bord des senneurs réalisés avec succès au Ghana avec les leçons apprises et les pratiques exemplaires diffusées à toutes les t-ORGP à des fins d'extension ».

Objectif : pour former un groupe consultatif de praticiens de MCS, y compris la section d'application des ORGP thonières et développer des activités spécifiques à l'ICCAT associées à des MCS et appuyer l'application.

Principales tâches à mener à bien :

- Participation de la section d'application de l'ICCAT au groupe consultatif pour l'élaboration de meilleures pratiques de MCS ;
- Participation de la section d'application de l'ICCAT au sous-réseau thonier dans le cadre du réseau international de suivi, contrôle et surveillance (dirigé par H. Koster, directeur de IMCNS, réunion éventuelle début 2017 à Madrid) ;
- Autres activités possibles en appui à la section d'application de l'ICCAT (p.ex. missions de soutien à l'application, disponibilité du matériel de formation, production de feuilles de mise en œuvre en appui à l'application, etc.).

Autres questions : Il a été convenu que ces activités identifiées seraient communiquées ultérieurement aux partenaires du projet et au SCRS et à la Commission, pour approbation. Une fois approuvées, l'ICCAT travaillera en étroite collaboration avec l'unité de gestion du projet afin de commencer la phase de mise en œuvre.